



LGV PACA
Charte de consultation des acteurs

Compte-rendu de la réunion n°1
du groupe thématique
milieu humain

Tenue le 14/11/06 à Marseille - RFF DR PACA

Participants : *(par ordre alphabétique)*

Michelle CHAIX	Stop Nuisance Cuers
René CHAIX	Vivre à Gémenos
Jean Paul CHARBONNIAUD	ACGP
Bernard DESTROST	ASSEC
Joseph FABRIS	ASPE
Olivier LESAGE	Stop TGV COUDON
Raphaël MOUREN	” ”
Marcel SAUVAN	ADECOHA
Christine VIALATTE	ADSPV
Bernard GYSSELS	RFF
Joël CONSTANS :	RFF

Absents excusés :

Catherine ALINAT	A7C
Serge JOVER	ADEV
René MEISSONNIER	Commune des Arcs

Ordre du jour de la réunion :

- Point d'actualité sur la poursuite du projet et le programme des études complémentaires,
- Le programme de travail du groupe Milieu Humain,
- État des lieux sur le thème « LGV PACA et Milieu Humain »,
- Synthèse de la réunion et poursuite.

Bernard GYSSELS remercie tout d'abord les participants à cette réunion et propose d'aborder l'ordre du jour après avoir indiqué les personnes qui se sont excusées.

Actualité du projet et du programme des études complémentaires

Bernard GYSSELS indique que le programme des études complémentaires a fait l'objet d'une convention de financement d'un montant de 3,6 millions d'euros (2,7 millions pour les études conduites par RFF et 0,9 million pour les études conduites par la SNCF).

Les partenaires cofinanceurs, en plus de l'Etat, de la SNCF et de RFF, sont Monaco, la Région PACA, les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et les communautés d'agglomération d'Aix, Marseille, Toulon et Nice.

Deux premiers marchés concernant la phase 1 du programme d'études complémentaires sont attribués. Egis rail produira l'expertise et les études techniques pour un montant de 440k€. L'ordre de service a été donné le 30 octobre 2006. Le marché concernant l'animation de l'analyse fonctionnelle est attribué à SETEC Orga, il devrait faire l'objet d'un ordre de service très prochainement pour un montant de 60 k€.

Bernard GYSSELS précise le programme des études complémentaires qui se dérouleront en deux phases en 2006 et 2007 sur 18 mois environ.

La phase 1 des études doit permettre :

- grâce à une expertise des études techniques, de mettre à jour, d'harmoniser et de compléter les différentes études techniques existantes et de répondre de manière argumentée aux propositions issues du débat public,
- d'autre part, par une analyse approfondie des besoins exprimés par les partenaires, de définir des objectifs fonctionnels qui incorporent les souhaits d'amélioration des dessertes régionales, dont ITER et le fret.

La phase 2 engagée en 2007 :

Elle est centrée sur la recherche et la définition du projet de LGV optimal sur la base des objectifs fonctionnels retenus, de façon à pouvoir proposer le fuseau des études préliminaires.

Sur les modalités de consultation des acteurs et d'information du public Bernard GYSSELS rappelle que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la charte que RFF a proposée afin de poursuivre le dialogue engagé pendant le débat public et précise que 4 groupes thématiques sont mis en place. Un 4^{ème} groupe « LGV PACA – Aménagement du territoire » a été retenu suite à la réunion des acteurs tenue le 06 juillet 2006 à Marseille.

Bernard GYSSELS rappelle les règles de fonctionnement de la charte.

RFF remet la version papier de la présentation PowerPoint de cette réunion à l'ensemble des participants.

Fonctionnement des groupes thématiques

Bernard GYSSELS précise l'objectif des groupes thématiques : produire une réflexion collective qui apporte des réponses à des questions essentielles pour la bonne insertion du projet.

Pour le groupe de travail « agriculture viticulture » la problématique peut se résumer de la manière suivante : comment limiter les emprises du projet et ses conséquences sur l'agriculture viticulture ?

Pour le groupe de travail « biodiversité et milieu naturel », la question se résume ainsi : comment évaluer, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité et le milieu naturel ?

Pour le groupe de travail « aménagement du territoire », il traitera quant à lui de la question : comment prendre en compte les effets socio-économiques du projet sur les territoires.

Bernard GYSSELS précise que chaque groupe comprendra de 10 à 20 personnes au maximum pour le bon fonctionnement des groupes.

A l'issue de 2 à 3 réunions de travail, grâce aussi aux éclairages apportés par des experts, RFF fera une synthèse des contributions des participants du groupe, synthèse qui sera validée par le secrétariat technique puis présentée au Comité d'orientation.

RFF remet la liste des participants de chaque groupe thématique.

Programme de travail du groupe thématique milieu humain

Après discussion sur le périmètre de la réflexion du groupe thématique, RFF propose de résumer la problématique de la façon suivante : « comment protéger la population contre les nuisances ? ».

Sur la base de cette problématique, il s'agit de recueillir les avis et remarques des participants :

- sur l'identification des nuisances et de leur importance,
- sur les objectifs et orientations considérés comme prioritaires pour prendre en compte les nuisances,
- sur les propositions ou recommandations pour améliorer l'insertion du projet.

Un document synthétisera les contributions des groupes de travail thématiques à ces trois niveaux.

Identification des nuisances et de leur importance

Après le rappel du déroulement type d'un grand projet d'infrastructure (phases et chronologie) et la présentation du volet « milieu humain » inclus dans l'étude préalable au débat public sur l'état initial, les participants identifient les nuisances potentielles suivantes :

- Le bruit est une des nuisances majeures sur le milieu humain.
- Le projet doit être exemplaire sur le plan environnemental et sur le milieu humain (il doit protéger les hommes).
- Il doit éviter au maximum les zones urbanisées et les zones d'activités (PLU, ...).
- La traversée du Coudon par un ouvrage souterrain peut mettre en jeu la vie d'autrui et un participant demande l'application du principe de précaution.
- La problématique des zones inondables est évoquée à plusieurs reprises.
- Les vibrations et la sécurité sont aussi évoquées.

Objectifs et orientations considérés comme prioritaires pour prendre en compte les nuisances

- Pour les participants la législation sur le bruit n'est pas adaptée et il serait souhaitable que dans la conception du projet on aille au delà.
- Il est demandé à RFF d'informer les cofinanceurs de la demande forte de prise en compte du bruit dans la conception du projet.
- Les projets d'aménagement (PLU) sont à considérer et il est souhaitable d'éviter les zones urbanisées.

Bernard GYSSELS invite les participants à poursuivre la réflexion engagée et à adresser le cas échéant à RFF d'ici la prochaine réunion des documents complémentaires.

Prochaine réunion

Elle aura lieu en février / mars 2007.

Un éclairage d'expert est souhaité sur la problématique du bruit : présentation de la notion de bruit et des mesures possibles de protection.